

Les sans-papiers doivent bénéficier d'un accès simplifié à la formation professionnelle

La Plateforme Sans-Papiers Suisse se réjouit que la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) se soit prononcée en faveur d'un meilleur accès à la formation professionnelle pour les sans-papiers. La motion de la commission adoptée aujourd'hui demande que les conditions d'obtention d'une autorisation pour cas de rigueur soient assouplies dans ce contexte. C'est un pas important pour les jeunes sans-papiers.

La Constitution fédérale et les normes de droit international public obligent la Suisse à protéger les enfants et les jeunes et à favoriser leur développement, indépendamment de leur statut de droit des étrangers. Le rapport du Conseil fédéral "Examen global de la problématique des sans-papiers", demandé par la CIP-N, a été discuté en détail l'été dernier. Il constate qu'une formation post-obligatoire est difficile à obtenir pour les sans-papiers. En 2014, le Parlement a certes créé la possibilité d'une autorisation pour cas de rigueur pour les jeunes sans-papiers qui souhaitent suivre une formation professionnelle initiale. L'expérience montre toutefois que la réglementation actuelle est trop restrictive. Selon le rapport précité, des associations et organisations importantes (notamment : l'UVS, l'USAM, la CDAS, l'AOST, la CDEP et la CSIAS) se sont prononcées en faveur d'un assouplissement de cette disposition. Il s'agit en particulier de réduire la durée de la scolarisation exigée pour l'autorisation de séjour et de permettre des demandes anonymes. Ada Marra, co-présidente de la Plateforme sans-papiers Suisse, s'est engagée pour cette amélioration au sein de la CIP et souligne : "Un accès facilité à la formation professionnelle pour les sans-papiers est dans l'intérêt tant des personnes concernées que de la société et de l'économie, où la demande d'apprentis est importante".